



PROCES VERBAL du Conseil Municipal **Du 27 août 2025**

Le 27 août deux mil vingt-cinq à **vingt et une heure**, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **21 août 2025**, se sont réunis à la **Mairie**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Présents : 12

LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, DUCHENE Lucie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LEGUEDE Nathalie, LOINARD Mickaël, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

Absente excusée : 1

MENARD Jeanine

Pouvoir :

MENARD Jeanine donne pouvoir à ADAM Mathilde

Secrétaire de séance : GUILLOIS Isabelle

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2025,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner n°162,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner n°163,
- Vente parcelle Lotissement des Roseaux,
- Participation financière classe ULIS,
- Contrat LUMIPLAN,
- Subvention Comité des Fêtes (Feu d'artifice),
- Aliénation Chemins ruraux La Couture et Sourche,
- Subvention L'Oriolet.

Informations :

- LMA
- Renfort secrétariat
- Déclaration d'Intention d'Aliéner n°164
- Inauguration Espace Sportif Montillet
- Inauguration terrain 5x5

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 août 2025.

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 26 juin 2025**

DEL2025_055

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 212-15, alinéa 3 ;
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022 ;
Considérant que le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le Secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance ;

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal 26 juin 2025.

Déclaration d'Intention d'Aliéner n°162

DEL2025_056

Monsieur le Maire expose :

Le 30 juillet 2025, Maître TRONCHET Aurore, Notaire à **EVRON**, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant un ensemble immobilier sis au **5 rue du Fief aux moines**, et cadastré **AB 020, AB 0134, AB 0136** (immeuble bâti et terrain) ;

CONSIDERANT la délibération référencée DEL 2020-037 du 12/03/2020 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf pour les zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

CONSIDERANT la délibération n° 2020-06-02-11 du Conseil Municipal de Vaiges plafonnant à 76 000 € la délégation consentie au maire pour l'exercice du droit de préemption urbain, en réponse aux DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ;

CONSIDERANT que la présente DIA est supérieure à 76 000 €, Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présenté.

Décision :

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption.

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents afférents de ce dossier pour l'exécution de la présente.

Déclaration d'Intention d'Aliéner n°163

DEL2025-057

Monsieur le Maire expose :

Le 4 août 2025, Maître BETTON-GAUMER Laurine, Notaire à Meslay du Maine, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant un ensemble immobilier sis au **28 Route du Mans**, et cadastré **AA 133**(immeuble bâti et terrain) ;

CONSIDERANT la délibération référencée DEL 2020-037 du 12/03/2020 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Préemption Urbain à ses communes membres (sauf pour les zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

CONSIDERANT la délibération n° 2020-06-02-11 du Conseil Municipal de Vaiges plafonnant à 76 000 € la délégation consentie au maire pour l'exercice du droit de préemption urbain, en réponse aux DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ;

CONSIDERANT que la présente DIA est supérieure à 76 000 €, Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présenté.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption.

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents afférents de ce dossier pour l'exécution de la présente.

Parcelle n°29 Lotissement des Roseaux

DEL2025_058

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 août 2025.

Maître CHOUZENOUX Marine, Notaire à Meslay du Maine, a informé la mairie de Vaiges de l'offre d'achat de Monsieur TOUVE Julien pour le lot n°29, cadastré ZK 269, d'une contenance totale de 603 m², au Lotissement Les Roseaux.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la vente de ce lot au prix de 35 euros HT le m².

AUTORISE M. Le Maire à signer l'acte de vente à intervenir devant le notaire et tous les documents afférents à cette opération.

PRECISE que les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Classe ULIS

DEL2025_059

Par courrier en date du 24 juin 2025, la Ville de LAVAL sollicite la participation financière de la Commune de Vaiges pour l'année de scolarisation 2024-2025 de deux enfants vaigeois, en classe ULIS (classe spécialisée) de l'école François Dolto et Thévalles.

VU l'article L.212-8 du Code de l'Education,

CONSIDERANT que l'Ecole Publique Eugène Hairy de Vaiges ne dispose pas de classe qualifiée ULIS,

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la demande de participation financière d'un montant de 772.00€ (386 € par enfant).

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents afférents pour l'exécution de la présente.

Contrat Maintenance LUMIPLAN

DEL2025_060

Mme DUCOIN Julie, 1ère adjointe, rapporte un échange du 31 juillet 2025 avec le commercial de Lumiplan concernant un contrat de maintenance pour le panneau lumineux.

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 août 2025.

*Toutes les pièces en lien avec ce conseil sont consultables en mairie.
Le Procès-Verbal sera consultable en mairie après sa validation par le Conseil Municipal.*

Deux offres indissociables sont proposées :

- Un contrat Sérénité à 1 200 € HT/an pour la maintenance complète.
- Un contrat Lumiplay à 300 € HT/an pour le pilotage.

Les tarifs sont révisables annuellement selon l'indice SYNTEC et la durée initiale des contrats est de 5 ans, renouvelable par reconduction expresse.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats ci-annexés.

Comité des Fêtes – spectacle pyrotechnique

DEL2025_061

La fête communale, organisée par le comité des fêtes les 26 et 27 juillet 2025, a donné lieu à diverses animations dont un spectacle pyrotechnique. Pour cette prestation, le comité des fêtes a réglé une facture d'un montant de 4 800 € TTC, qui a été remise acquittée.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 4000 €.

AUTORISE Mr Le Maire à signer tous les documents référents pour l'exécution de la présente.

Désaffectation et aliénation chemins ruraux après enquête publique

DEL2025_062

Par délibération DEL2025-031, en date du jeudi 27 mars 2025, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux dont le Chemin rural n°75 la Couture.

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 6 mai 2025 au mercredi 21 mai 2025.

Avis émis par le commissaire-enquêteur : favorable

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 août 2025.

*Toutes les pièces en lien avec ce conseil sont consultables en mairie.
Le Procès-Verbal sera consultable en mairie après sa validation par le Conseil Municipal.*

Par délibération DEL2025-050, en date du jeudi 26 juin 2025, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°96 Sourche,

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 29 juillet 2025 au mercredi 13 août 2025.

Avis émis par le commissaire-enquêteur : favorable

Le bornage est en cours d'exécution.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

DESAFFECTER les chemins ruraux suivants en vue de leur cession :

- Chemin rural n° n°75 la Couture,
- Chemin rural n° 96 Sourche.

FIXE le prix de vente pour l'ensemble des chemins ruraux au prix de 0.50 € TTC le m².

AUTORISE Mr Le Maire à signer tous les documents référents à chaque chemin pour l'exécution de la présente.

Subvention L'Oriolet – Fête de la musique 2025

DEL2025_063

L'association L'Oriolet a sollicité, le 12 janvier 2025, une subvention de 2 300 € pour organiser la Fête de la Musique 2025 au sein de la commune. Le 30 janvier 2025, le Conseil municipal a décidé d'accorder la somme de 1 300 €, versement effectué le 11 avril 2025. Par courrier du 15 avril 2025, l'association a annoncé l'annulation de la Fête de la Musique, en indiquant qu'il était crucial de disposer de la subvention totale pour garantir une organisation sereine financièrement et sans risque économique.

La commune est fondée à solliciter de l'association L'Oriolet le remboursement de la somme de 1 300 €, correspondant à la subvention qui lui avait été allouée au titre de l'organisation de la Fête de la Musique 2025, manifestation qui, n'ayant pas été réalisée, ne saurait justifier le maintien de ladite aide financière.

Décision :

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote dont les résultats sont :

Votants : 12
Abstention : 0
Pour : 13
Contre : 0

DEMANDE le remboursement total de la subvention soit 1300 €.

AUTORISE Mr Le Maire à signer tous les documents afférents pour l'exécution de la présente.

DECISIONS du MAIRE
Selon les délégations de M. Le Maire (DEL 2 Juin 2020).

Décision n°DEC2025-002 : Ajustement des provisions – Année 2025

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation par Mme DUCOIN, 1^{ère} Adjointe, LMA : récapitulatif des différentes interventions réalisées au sein de la Gendarmerie depuis 2018, assorti du montant des réparations correspondantes.

Année	Intervention	Situation	Montant
2018	Remplacement chaudière	Logement 1, 3, 4, 5 et brigade	22 882,00
	Installation adoucisseur eau	Logement 1, 2, 3, 4, 5 et brigade	7 585,00
2019	Rénovation peinture	Logement 2	8 127,00
2020	Rénovation façade	Logement 1, 2, 3, 4, 5	6 495,00
2021	Rénovation peinture	Logement 4	1 860,00
	Mise en conformité portail	Brigade	1 034,00
2022	Remplacement rideau métallique	Brigade	2 930,00

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 août 2025.

	Intervention	Entreprise	Montant HT
2022	Fourniture et pose rideau métallique +	Guyon	2930
	Kit feu clignotant sur portail	A.F maintenance	217,89
	Intervention volet roulant	SAS Baron	238,5
	Peinture sol	Com Vente	350
	Détecteurs de fumée	Leroy Merlin	44,75
	Rénovation peinture logt 2	Frégné	270
	DPE	Sécuris BTP	350
	Cylindre adjudant Flandrin	Guyon	790
			5191,14
2023	Démoussage	EURL RS Démoussage	3840
	Garde-corps en acier	Métallerie Urbain	1452
	Entrée accueil	Daniel Mocuet	1725,9
	Cheminement accès VMC	Menuiserie Coutard	1888,55
	Intervention plomberie logt Guyomard	Leveillé Antoine	557,4
			9443,85
2024	Diag élec et gaz	Sécuris BTP	925
	Porte service logt 5	SAS Baron	68,75
	Intervention fenêtre logt 4	SAS Baron	194,6
	Réception TV	ATV	67
	Intervention élec accueil	Isotec	110
	Thermostat cellules	Isotec	590
			1975,35
2025	Remplacement chauffe-eau	Leveillé Antoine	824,37
	Réparation volet accueil	SAV Volets	341
	Débouchage réseau	Levtard	180,3
TOTAL			17956,01

Secrétariat : fin du renfort secrétariat au 31 octobre 2025.

DIA n°164 : Bien sis au 1 rue des croix.

Délégation n°15 : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien pour toute Déclaration D'Intention D'Aliéner inférieure à 76 000 €.

Inauguration du 5x5 : 19 septembre 2025 à 18h00.

Inauguration de l'Espace Sportif MONTILLET : 20 septembre 2025 à 10h30.

Repas des Aînés : 6 décembre 2025.

M. LOINARD, Adjoint en charge des travaux, rappelle la tenue d'une réunion avec les commerçants et les artisans le mercredi 3 septembre 2025, au cours de laquelle seront présentés les différents phasages du chantier de restructuration du centre-bourg. Il précise également que la route Robert Glétron sera fermée à compter du lundi 15 septembre dès 9 heures. Par ailleurs, la première réunion de chantier réunissant les artisans et le bureau d'études se tiendra le mardi 16 septembre à 10 h 30, à la base de vie implantée à proximité du cimetière.

Il rappelle également les différents travaux programmés au cours du trimestre à venir : l'aménagement de la placette et la réfection des marches du musée, le mur de soutien, ainsi que le lancement du chantier du skatepark.

Mme ADAM, adjointe aux affaires scolaires, fait part de la réception de deux devis : l'un relatif au traitement acoustique du restaurant scolaire, l'autre concernant l'installation de voiles d'ombrage pour le pôle Enfance. Elle précise

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 août 2025.

que d'autres pistes seront étudiées et que de nouvelles demandes de devis seront sollicitées.

M. Durand, adjoint aux sports, annonce la tenue du cyclo-cross le 9 novembre 2025. Concernant l'activité multisports, il informe que l'éducatrice Angélique n'assurera désormais qu'une heure d'encadrement, au lieu de deux heures initialement comme l'an passé, en raison du manque d'éducateur et du nombre élevé de demandes.

Réunion de Commission

Objet	Commission	Date	Heure	Lieu
Bulletin municipal	Communication	01/09/2025	20h	Mairie
Inaugurations	Fêtes et Cérémonies	02/09/2025	18h	Mairie
Terrain E.	Aménagement	02/09/2025	19h	Mairie
Repas des Aînés	Affaires Sociales	15/09/2025	20h	Mairie

Conseil Municipal

Date	Heure
Jeudi 25 septembre 2025	20h30
Jeudi 30 octobre 2025	20h30
Jeudi 27 novembre 2025	20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 40.

Le Secrétaire de séance,
 GUILLOIS Isabelle.



M. Le Maire,
 Régis LEFEUVRE.



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 août 2025.

*Toutes les pièces en lien avec ce conseil sont consultables en mairie.
 Le Procès-Verbal sera consultable en mairie après sa validation par le Conseil Municipal.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le



ID : 053-215302670-20250925-DEL2025_064-DE
